commune de monthey

Proposition de première modification partielle et générale du Plan d'aménagement des zones et R.C.C.Z.

04

affectation de zones

- zone centre (CA) — DS III (brun foncé)
- zone habitation collective dense (R9) — DS II (mauve)
- zone habitation collective A (R8) — DS II (rouge)
- zone habitation collective B (R7) — DS II/III (brun)
- zone habitation collective C (R6) — DS II (orange)
- zone habitation individuelle dense (R4) — DS II/III (rose)
- zone habitation individuelle plaine (R3) — DS II/III (rose claire)
- zone habitation individuelle coteau (R2) — DS II (jaune)
- zone mixte (AM) — DS III (vert clair)
- zone industrielle (A1) — DS IV (bleu)
- zone artisanale (A2) — DS III (bleu clair)
- zone grands commerces (A3) — DS III (bleu foncé)
- zone d'installations publiques et semi-publiques d'intérêt général-grands parkings — DS III
- zone constructions et installations publiques A/B/C/E/P/R — DS II/III/IV
- zone protection nature PN — DS III
- zone protection paysage PP (△ objets selon IFP) — DS III
- zone à aménager avec n° cahier des charges PAD (couleur hachures selon affectation)
- zone d'affectation différée
- zone inculte, rocher
- secteur archéologique
- secteur entrée de ville
- zone agricole I

à titre indicatif

- zones de danger rouge et bleue
- forêt
- forêt cadastrée
- zone protection des sources et des puits

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 27 SEP. 2006

Droit de sceau : Fr. 150.-

L'atteste:

Le chancelier d'Etat :

CHANCELLERIE DU CANTON DU VALAIS

Document approuvé par le conseil général en séance du 19 décembre 2005

Document vu par le conseil municipal en séance du 24 octobre 2005

le président : F. Mariétan

le secrétaire : J.P. Posse

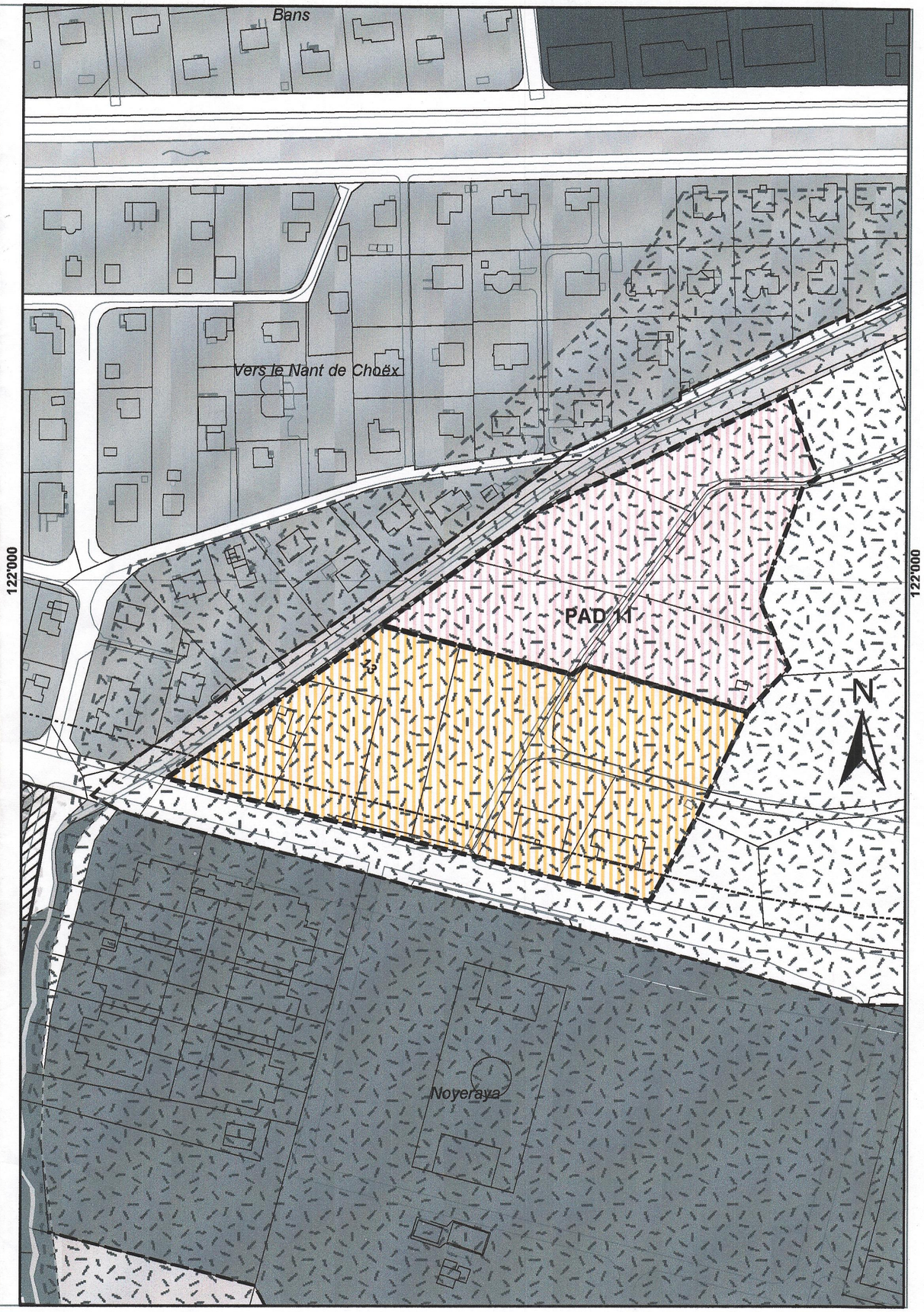

CEPA martigny sion
a. delaloye j+n widmann
communauté d'étude pour l'aménagement du territoire

GRB monthey
G. Rey-Bellet SA

échelle : 1:2'000

date : 29 septembre 2005